

MÉMO

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de la Complémentaire Santé Solidaire - Formule Intégrale SOLIDAIRE

L'Assurance Complémentaire Santé Solidaire, contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages du groupe Crédit Agricole Assurances), permet la prise en charge de vos principaux frais de santé remboursés par votre Régime Obligatoire (R.O.). Cette prise en charge se fait dans la limite des frais réels et dans la limite du remboursement maximum par acte prévu par le cahier des charges réglementaire applicable aux contrats responsables.

CONDITIONS Etre bénéficiaire d'une attestation Aide à la Complémentaire Santé transmise par votre Régime Obligatoire.

SOINS COURANTS Une prise en charge **de vos actes médicaux prescrits** remboursés par le régime obligatoire dans la limite de 100 % du Tarif de Base.

HOSPITALISATION Une prise en charge des frais hospitaliers dans la limite de 100 % du Tarif de Base.

OPTIQUE Des forfaits évolutifs en fonction de votre correction allant de 150 € à 350 € pour les verres et 100 € pour les lentilles. (Forfaits valables tous les 2 ans pour les lunettes adulte si la correction n'a pas évolué).

PROTHÈSES - Une base de remboursement pour les prothèses dentaires et l'orthodontie dans la limite de 300 % du Tarif de Base.
- Un forfait pour les audioprothèses acceptées par le régime obligatoire, dans la limite de 450 € par an et par bénéficiaire.

CURE THERMALE Une prise en charge des cures thermales dans la limite de 100 % du Tarif de Base.

ASSISTANCE SANTÉ Diverses prestations d'assistance vous sont proposées en cas d'hospitalisation, de maladie, de blessure ou de convalescence : garde des enfants, aide-ménagère, aide-maternelle, acheminement des médicaments...

Pour connaître l'ensemble des prestations d'assistance, reportez-vous aux conditions générales.



Bon à savoir

REMBOURSEMENT Avec la carte Tiers-payant généralisé, vous n'avez aucun frais à avancer pour vos dépenses de santé.

*Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et le cas échéant dans la confirmation d'adhésion
Document non contractuel - Informations valables au 01/07/2015 susceptibles d'évolutions. S1CAMS0Y (03/2015)*



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Vous avez la possibilité de renoncer à la souscription de votre contrat pendant un délai de 30 jours calendaires. Ce délai court à compter du jour de la conclusion de votre contrat. Important :

- ce droit de renonciation ne s'applique pas si vous avez connaissance d'un sinistre mettant en jeu les garanties du contrat pendant le délai de renonciation.

• le remboursement de la période non courue s'effectuera au prorata temporis, les frais de gestion restant acquis à Pacifica.

Pour renoncer à votre contrat, il vous suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre Caisse régionale, en respectant le délai de 30 jours calendaires.

PACIFICA, Les contrats d'assurances dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 8 - 10 boulevard de Vaugirard 75724 PARIS CEDEX 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène à 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753-www.orias.fr ; Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 83022021000000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53 rue de la Boétie - 75 008 PARIS

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT

